

Le Président,

Monsieur GAILLARD Michel Président de la Commission particulière CPDP LGV POCL 68 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE 75008 PARIS

Annecy, le 20 décembre 2011

N/Réf.: GM/LP/CH -21174537

Objet : Positionnement de la CCIT de la Haute-Savoie concernant le projet de Liaison Grande Vitesse

Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon

Monsieur le Président,

Lors de son Assemblée Générale du 30 Novembre dernier, la Chambre de Commerce et d'industrie de la Haute-Savoie a pris position dans le cadre du projet de Liaison Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon (POCL), en cohérence avec la motion votée par la CCIR Rhône-Alpes lors de son AG du 27/11/2011.

Vous trouverez, en pièce jointe, un exemplaire de ce positionnement.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

accueil@haute-savoie.cci.fr



## CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-SAVOIE

Assemblée Générale Statutaire du Mercredi 30 Novembre 2011

## POSITIONNEMENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-SAVOIE CONCERNANT LE PROJET DE LIAISON GRANDE VITESSE PARIS-ORLEANS-CLERMONT FERRAND-LYON.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie a choisi de prendre position dans le cadre du projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon (POCL), l'existence d'infrastructures performantes étant une condition essentielle au développement économique des territoires.

Ce positionnement s'inscrit en cohérence avec la motion votée par la CCIR Rhône-Alpes lors de son Assemblée Générale du 27 octobre 2011.

Ce projet de LGV répond à trois enjeux :

- Le redimensionnement de la liaison Lyon-Paris dont la croissance de trafic est exponentielle,
- La mise en place d'une desserte de qualité avec Paris pour l'Auvergne et l'Ouest de Rhône-Alpes,
- Le renforcement des synergies entre Rhône-Alpes et l'Auvergne.

Parmi les scénarii présentés, la CCI de la Haute-Savoie entend défendre le projet qui présente la meilleure chance de réalisation, en combinant performance, attractivité, rentabilité et aménagement du territoire.

Cette future LGV doit en priorité répondre aux fonctionnalités suivantes :

- Constituer un doublement pertinent de l'actuelle liaison Paris-Lyon, tout en optimisant les temps de parcours,
- Permettre une amélioration des liaisons entre Clermont Ferrand et Paris d'une part et Lyon d'autre part,
- Offrir une connexion ferroviaire directe avec Lyon Saint Exupéry (passagers et fret),
- Desservir au mieux les territoires traversés en raccordant cette ligne nouvelle au réseau de lignes classiques pour offrir aux bassins de Roanne, Montluçon, Vichy, Moulins, Orléans et de Bourges des liaisons performantes avec Paris et Lyon,
- Conserver la possibilité de desservir à terme Saint Etienne via Roanne par un raccordement à la ligne classique et l'électrification de la section Roanne-Saint Etienne,
- Contribuer à réduire la saturation du nœud ferroviaire lyonnais grâce à un rééquilibrage entre les trois gares (Perrache, Part Dieu et Saint Exupéry).

Au regard de ces enjeux (et notamment l'amélioration des liaisons entre Rhône-Alpes et l'Auvergne), la CCI de la Haute-Savoie exclut toutes les variantes débouchant à Macon.

Par ailleurs, la CCI de la Haute-Savoie note que le scénario Médian présente un taux de rentabilité de 5 % (contre 3,8 % pour le tracé Ouest-Sud) et permet un gain de temps pour la majorité des liaisons évoquées ci-dessus, tout en permettant d'éviter la traversée de la Sologne, territoire particulièrement sensible sur le plan environnemental.

La CCI de la Haute-Savoie se prononce donc en faveur du scénario Médian variante Sud.